



CSEC du 4 juin 2020

DECLARATION PREALABLE DE LA CGT POLE EMPLOI

En avril 2020, le nombre des personnes inscrites à Pôle emploi en catégorie A a augmenté de 827 000, après une première hausse de 243 000 personnes en mars. **Cela représente une dégradation du marché du travail d'une violence sans précédent.** Avec 4 316 000 personnes figurant dans cette catégorie, le record de 3 592 000 inscrits établi en 2016 suite à la crise de la zone euro est largement enfoncé. La crise actuelle a en effet frappé de plein fouet l'économie française alors qu'elle restait encore très mal remise de la précédente.

Les contractuels, les intérimaires, les saisonniers, les intermittents et la jeunesse sont les premières victimes de la crise économique annoncée depuis plusieurs mois que la crise pandémique n'a fait qu'accélérer.

Dans le même temps les embauches sont au point mort comme en témoigne la baisse vertigineuse des offres d'emploi. **L'annonce de la multiplication des plans sociaux va aggraver la situation économique la transformant en véritable crise sociale accentuant la précarité, développant la pauvreté et la misère.** Les files d'attente auprès des associations caritatives ne cessent de croître et les associations peinent à satisfaire les demandes d'aide alimentaire.

Malgré les dires du président de la république, le gouvernement ne change pas le cap de sa politique libérale. Pire Muriel Pénicaud notre ministre de tutelle, encourage les entreprises à mettre en œuvre des Accords dit de Performance Collective, véritable chantage à l'emploi, entraînant flexibilité, augmentation du temps de travail, baisse des salaires. La Contre-réforme de l'assurance chômage est belle et bien annoncée pour une mise en application au 1^{er} septembre et aura pour conséquence la réduction des droits et du montant des allocations dans un contexte de chômage toujours plus massif. L'octroi, de nouveaux, de milliards d'euros et de nouvelles exonérations de cotisations aux entreprises sans aucune contrepartie au détriment de la protection sociale collective est inacceptable.

L'annonce de la prolongation de l'Etat d'Urgence Sanitaire permet au gouvernement de s'affranchir des règles démocratiques et de légiférer par ordonnances et décrets. Pendant la période du confinement, la casse du droit du travail s'est accentuée, le temps de travail a été allongé (pouvant aller jusqu'à 60h/sem), les droits à congés ou RTT réduits. La restriction des libertés publiques est toujours en vigueur notamment en termes de réunions et de rassemblements. L'application Stop Covid, est un outil de tracage inacceptable, et les brigades dites « Ange-Gardiens » ne permettent pas le respect du secret médical et la confidentialité des données personnelles.

Dans ce contexte, le déconfinement hâtif du 11 mai et la mise en œuvre de Plan de Retour à l'Activité précipitée alors que la crise pandémique est toujours d'actualité et que des clusters apparaissent chaque jour ne sont pas de nature à assurer la sécurité et la santé de la population.

A Pôle emploi, Le PRA imposé contre l'avis majoritaire des organisations syndicales n'assure pas la sécurité sanitaire des agents comme des usagers. La multiplication des rendez-vous d'ESI et de PRV en ce mois de juin avec des seuils imposés par les Directions Régionales ou Territoriales sont autant de risques de développement du Covid 19.

Pour la CGT Pôle emploi, **l'urgence est de garantir un revenu de remplacement pour tous les travailleurs privés d'emploi** et ainsi exiger **l'abandon de la contre réforme scandaleuse de l'assurance chômage ; la titularisation de tous les collègues en contrat précaire à Pôle emploi et le recrutement massif d'agents formés et qualifiés** est d'actualité pour nous permettre d'assurer toutes nos missions. A la veille d'une négociation sur les NAO, **l'augmentation de nos salaires et traitements** par l'accroissement du point d'indice et de la valeur du point est plus que nécessaire.

Elus et RS CGT CSEC : Pierre Athenour (Titulaire) ; Rodrigue Petitot (Titulaire - Com Eco) ; Guillaume Bourdic (RS) ; Loïc Kerdraon (Sup - CSSCTC) ; Dimitri Magnier (Sup - CSSCTC) ; Jeannine Gemieux (Sup - CSSCTC)

CGT Pôle emploi - 38 rue des frères Flavien - 75020 Paris - syndicat.cgt@cgt-pole-emploi.fr